

L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LE DOCUMENT "NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DE L'ETAT VERSION MISE A JOUR LE 5 AVRIL 2016. LE DEVIS CI-DESSOUS EST COMPLEMENTAIRE A CE DOCUMENT.

**1. CRITERES DE CONCEPTION**

- 1.1. NORME CAN/CSA-S6-14
- 1.2. NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ETAT (MFPF)
- 1.3. UNE SEULE VOIE DE CIRCULATION CONSIDEREE
- 1.4. CAPACITE PORTANTE DU SOL ESTIMEE: 200 KPA.
- 1.5. SURCHARGES CONSIDEREES:
  - 1.5.1. CAMION CL-3-625 DE 300 KN
  - 1.5.2. CAMION CF-3E DE 475 KN
  - 1.5.3. CAMION CF-3E DE 500 KN
  - 1.5.4. FLECHE MAXIMALE: NON ANALYSE
- 1.6. FACTEUR D'AMPLIFICATION DYNAMIQUE: 0.280 (BOIS)
- 1.7. MATERIAUX: PRUQUE DE L'EST DE GRADE 2

**2. EXIGENCES GENERALES**

- 2.1. LA CONSTRUCTION DU PONT ET TOUTS LES TRAVAUX CONNEKES DOIVENT RESPECTER LA VERSION LA PLUS RECENTE DU REGLEMENT SUR L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS DU DOMAINE DE L'ETAT (FRAPF).
- 2.2. TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS SONT EN MILLIMETRES ET LES ELEVATIONS SONT EN METRES. A MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.
- 2.3. TOUTS LES DIMENSIONS, ELEVATIONS ET AUTRES DONNEES SE RAPPORTANT A DES ELEMENTS TRAVAUX OU SUR LE TERRAIN DOIVENT ETRE VALIDES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.
- 2.4. L'ENTREPRENEUR DOIT ANSER L'INGENIEUR DE TOUTE OMISSION, DE TOUT CHANGEMENT OU DE TOUTE MODIFICATION EN CE QUI A TRAIT AUX CONDITIONS EXISTANTES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

**3. EXCAVATION ET REMBLAYAGE**

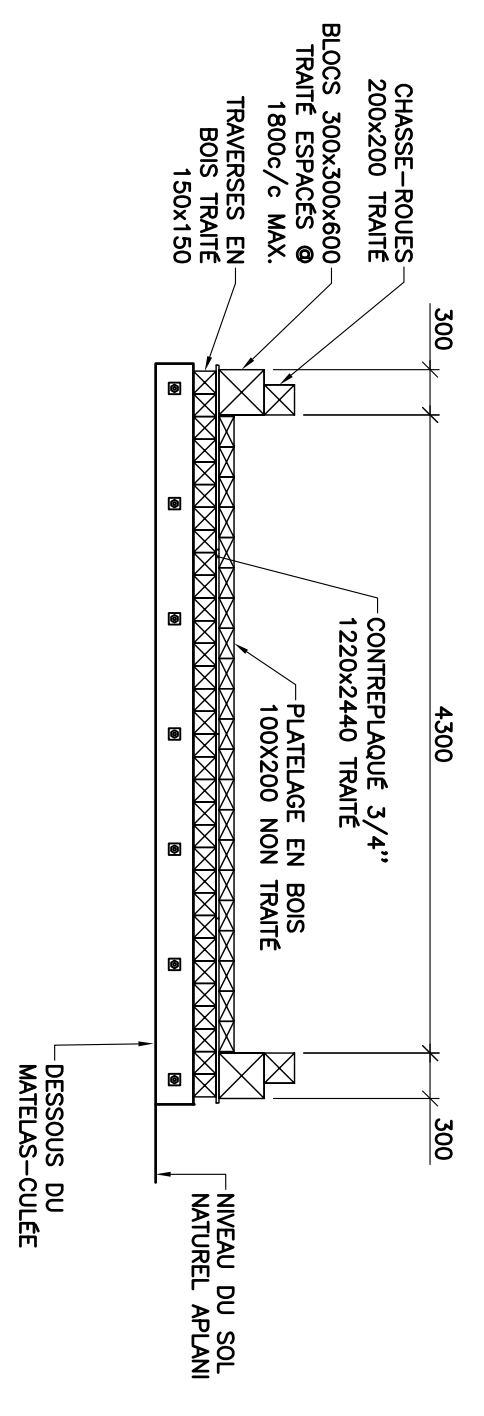
- 3.1. LE REMPLISSAGE DES EXCAVATIONS DOIT ETRE FAIT DU MATERIAU GRANULAIRE MG-112 OU DU GRAVIER NATUREL.
- 3.2. LE MATERIAU GRANULAIRE DOIT ETRE MIS EN PLACE EN COUCHES D'UNE EPAISSEUR MAXIMALE DE 150 MM ET CHAQUE COUCHE DOIT ETRE DENSIFIEE A 95% DE LA MASSE VOLUMIQUE MAXIMALE DU PROCTOR MODIFIE.
- 3.3. SI LA TENEUR EN EAU DE CERTAINS SOLS OU MATERIAUX EST TROP FAIBLE, L'ENTREPRENEUR DOIT PROCEDER A L'ARROSAGE DE CES SOLS OU MATERIAUX JUSQU'A OBTENIR UNE TENEUR EN EAU CORRESPONDANTE A L'HUMIDITE OPTIMALE AVANT DE PROCEDER AU COMPACTAGE.

**4. OUVRAGES EN BOIS**

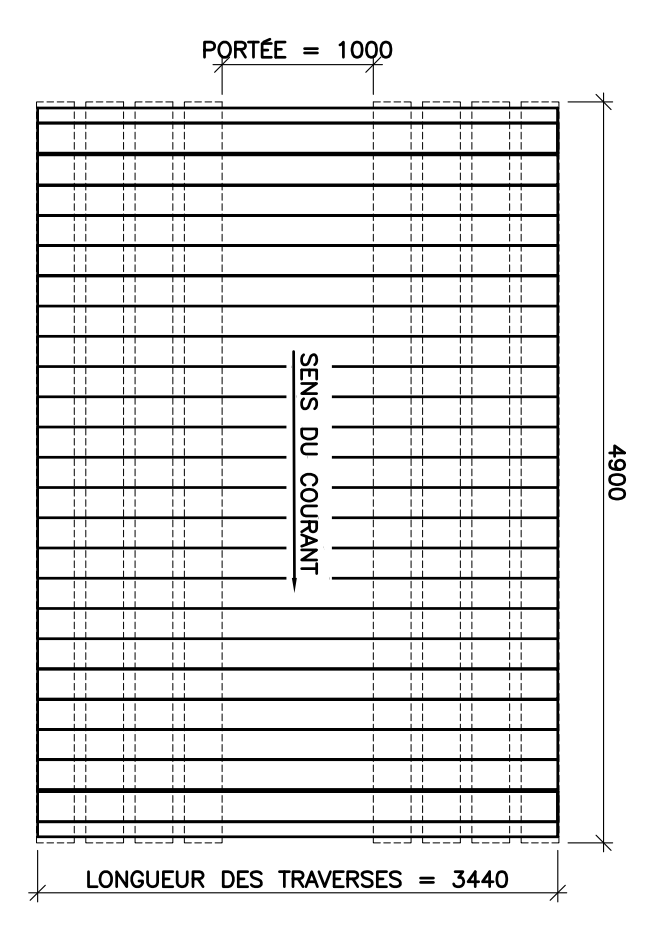
- 4.1. LES PIECES DE BOIS DOIVENT ETRE DES TYPES SUIVANTS: PRUQUE DE L'EST, PRUQUE DE L'OUEST, PIN GRIS, PIN ROUGE, EPINETTE, MELÈZE OU SAPIN DOUGLAS EN PRENANT EN CONSIDERATION LES PONTS SUIVANTS:
  - 4.1.1. TRAVERSSES: 100% DE PRUQUE DE L'EST NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION
  - 4.1.2. TRAITÉ SOUS PRESSION:
  - 4.1.2.1. MADRIERS DE ROULEMENT: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION. LE BOIS EST PEUT ETRE TRAITÉ SOUS PRESSION OU NON TRAITÉ.
  - 4.1.3. CHASSE-ROUES ET BLOCS DE CHASSE-ROUES: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION TRAITÉ SOUS PRESSION.
- 4.2. LE BOIS DOIT ETRE TRAITÉ SELON LA NORME CAN/CSA-080. LE TRAITEMENT DOIT ETRE L'ACC. AVEC UN TAUX DE RETENTION DE 6.4 KG/M<sup>3</sup> MINIMUM. LES PIECES DE BOIS TRAITÉES DOIVENT ETRE NOISEES.
- 4.3. L'EXTREMITÉ DES PIECES COUPÉES DOIT ETRE TRAITÉ A L'AIDE D'UN SCELLANT A BOIS DE COULEUR VERTE.
- 4.4. LES TRAVERSSES DOIVENT ETRE FOURNIES DANS UN SEUL MORCEAU, SANS JOINT ET SELON LES LONGUEURS DÉFINIES AUX PLANS.
- 4.5. TOUTE LA QUINCAILLERIE DOIT ETRE FOURNIE EN ACIER GALVANISÉ, PEINTURE OU PLAQUE ZINC.

TONNAGE MAXIMAL	
TRAVERSSES	PORTÉE (m)
1	13
2	15
3	20
4	20
5	20

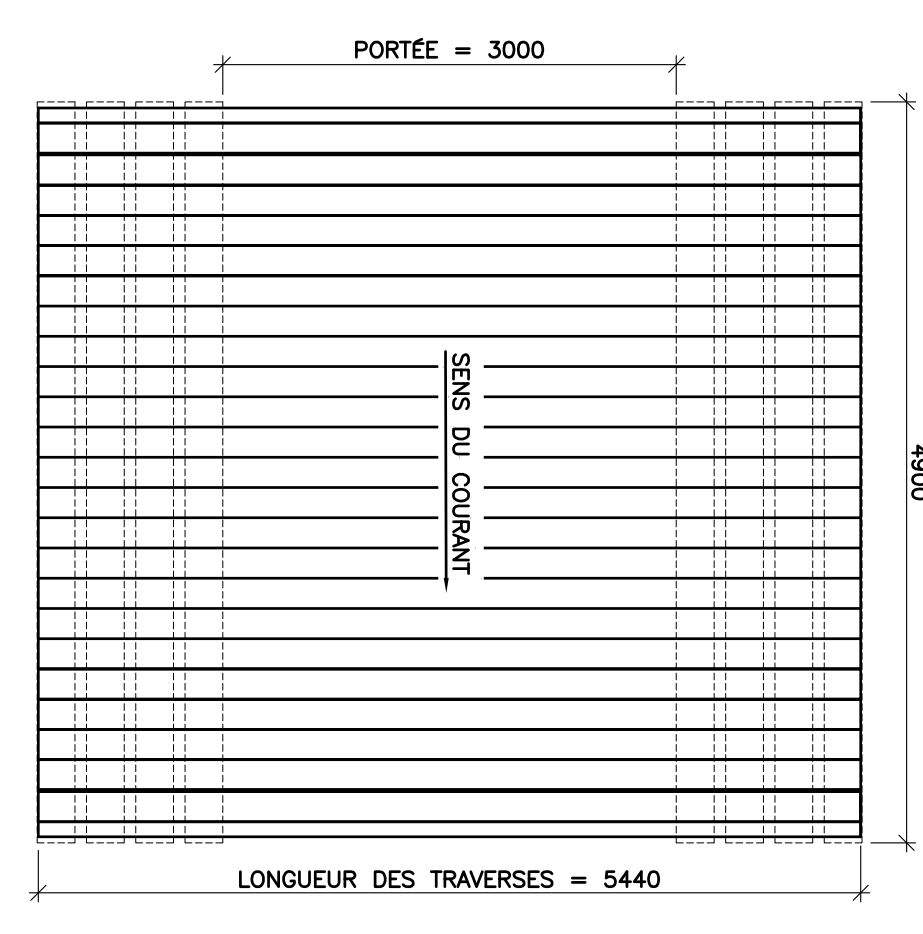
1	13
2	15
3	20
4	20
5	20



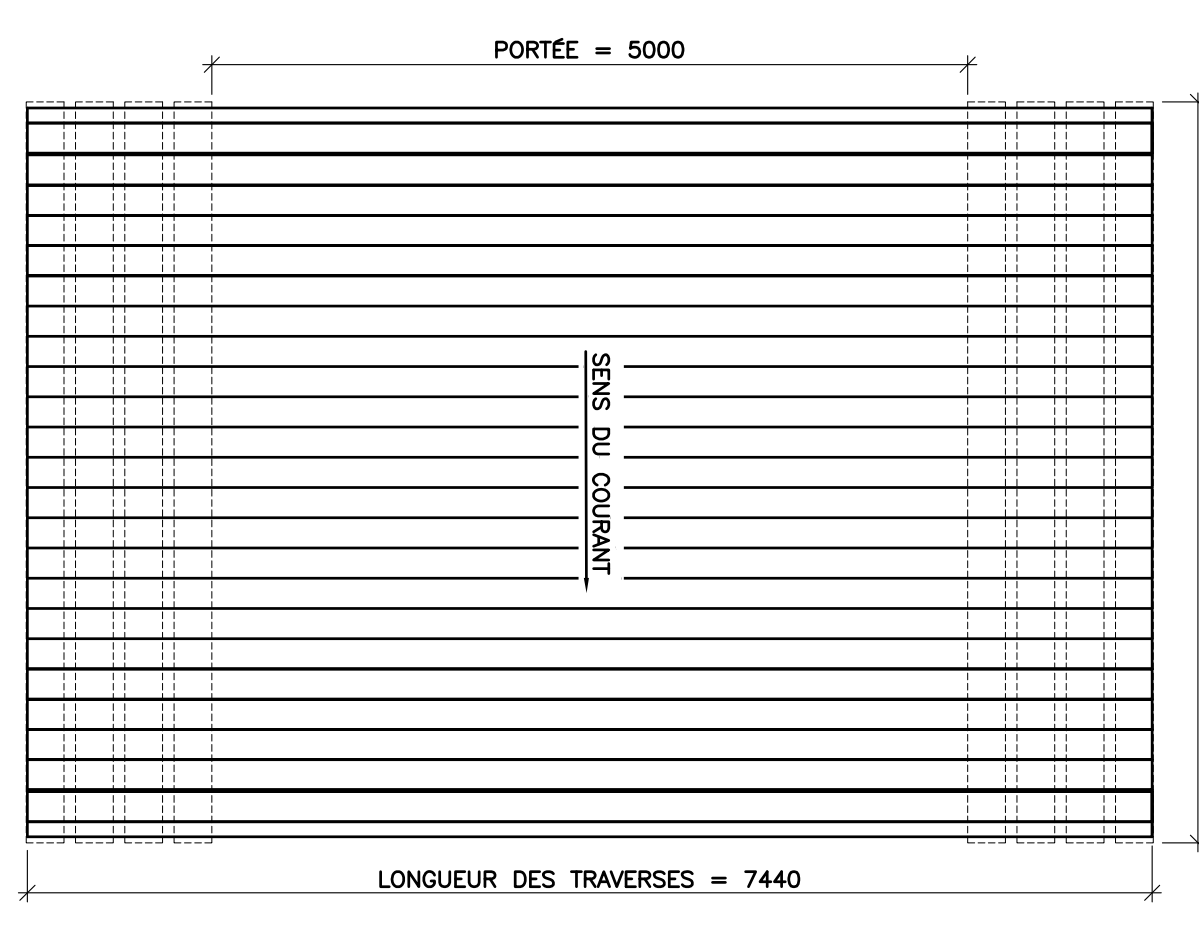
# PLAN TYPIQUE DES PONTS À FAIBLE TONNAGE AVEC TRAVERSSES DE 150x150 ET MATELAS-CULÉE DE BOIS



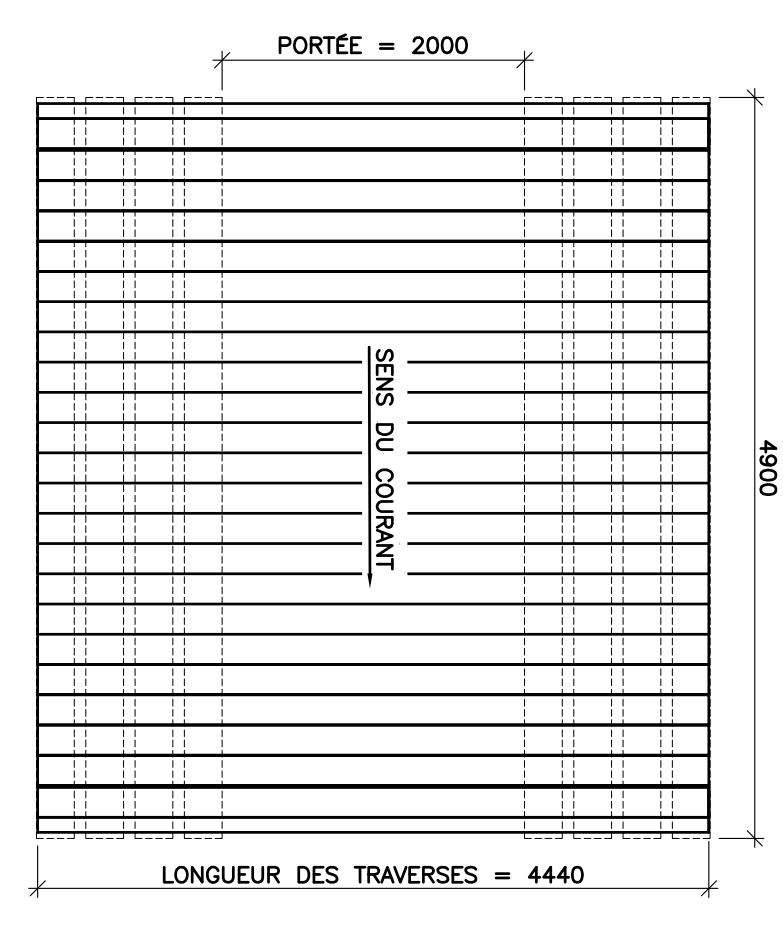
VUE EN PLAN  
ECH.: 1:50



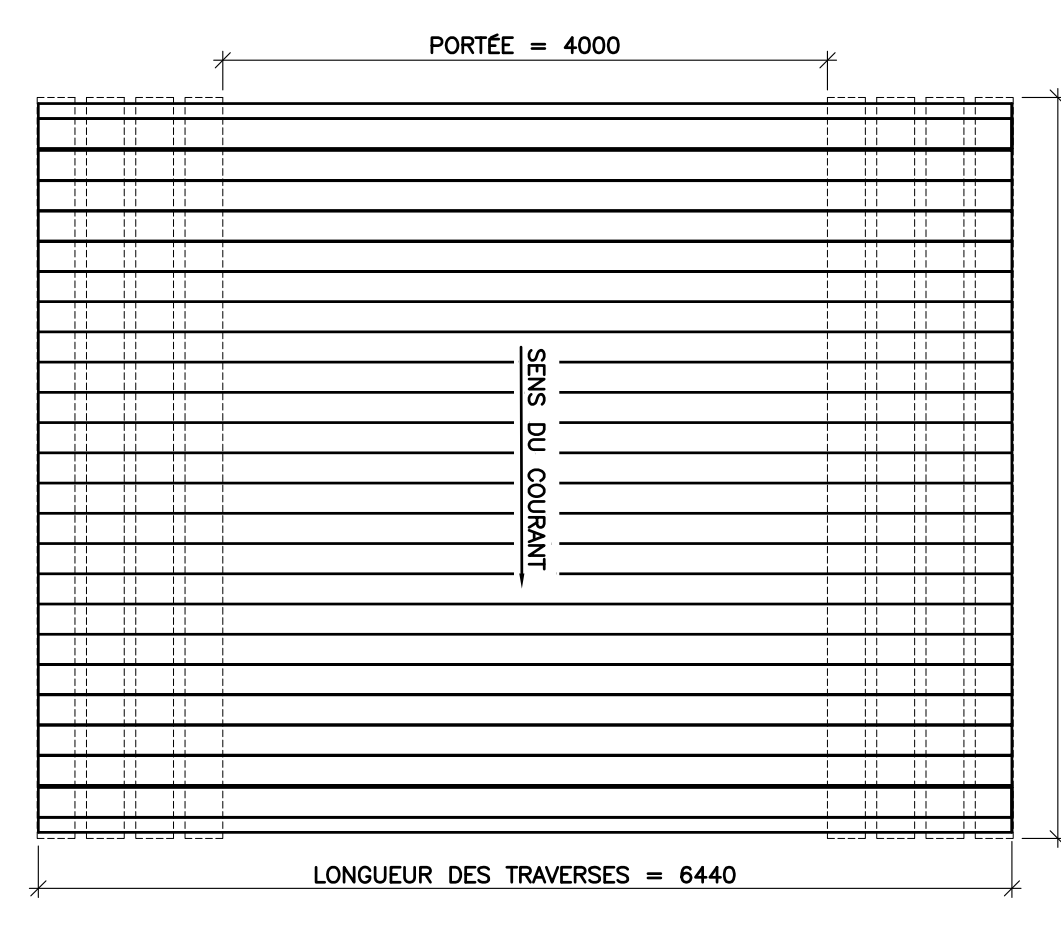
VUE EN PLAN  
ECH.: 1:50



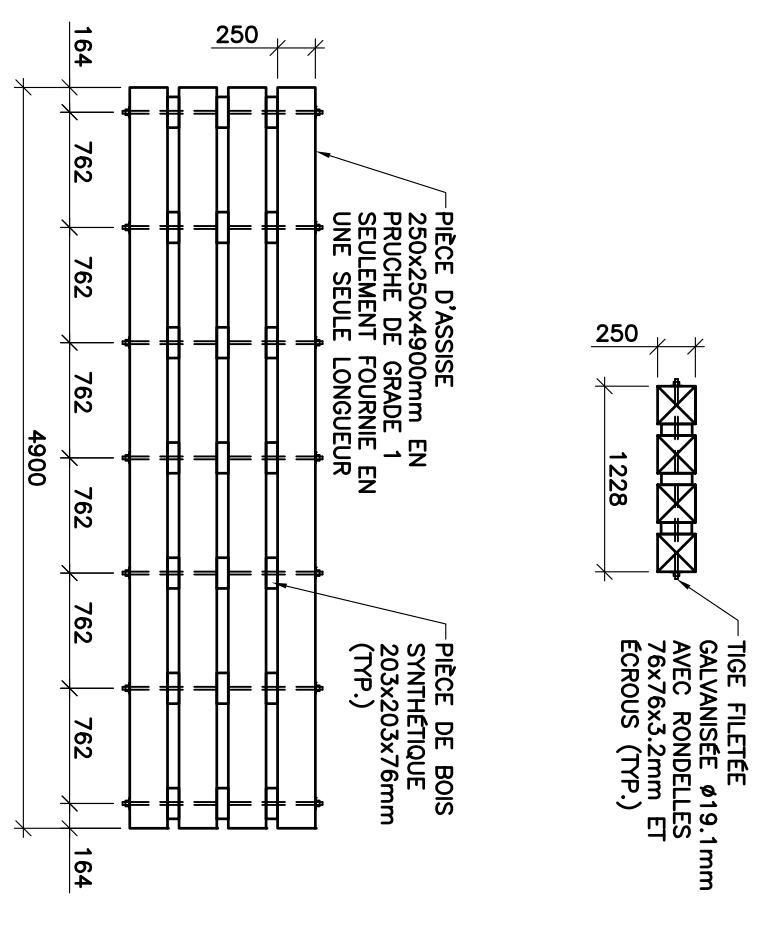
VUE EN PLAN  
ECH.: 1:50



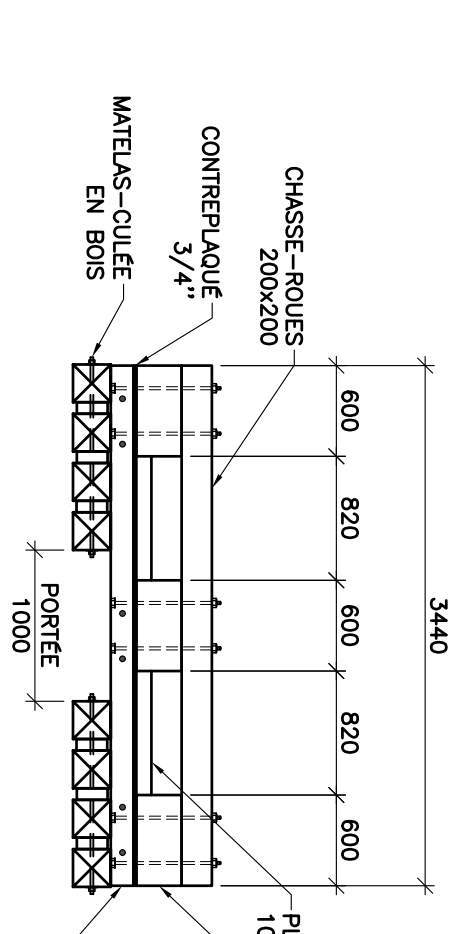
VUE EN PLAN  
ECH.: 1:50



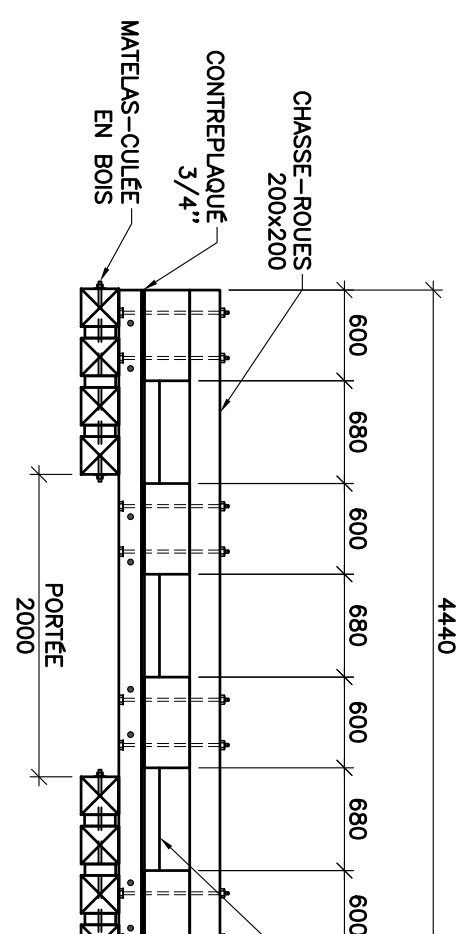
VUE EN PLAN  
ECH.: 1:50



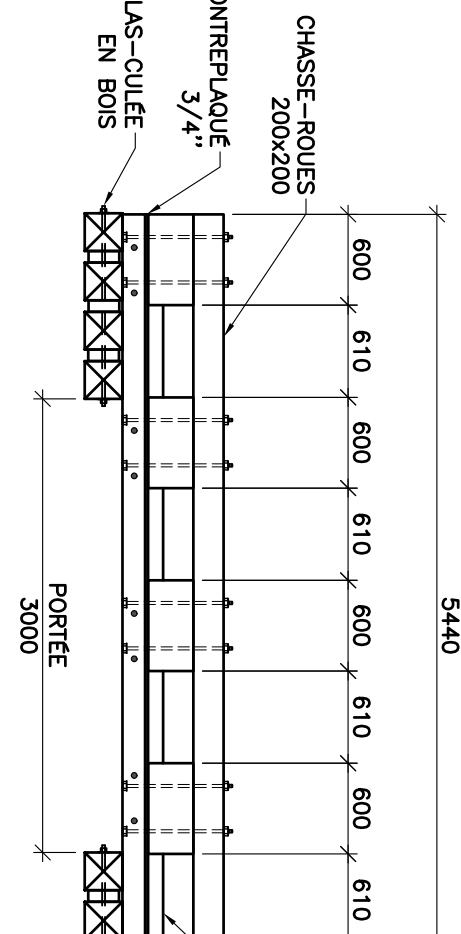
DETAIL DU MATELAS-CULÉE  
ECH.: 1:50



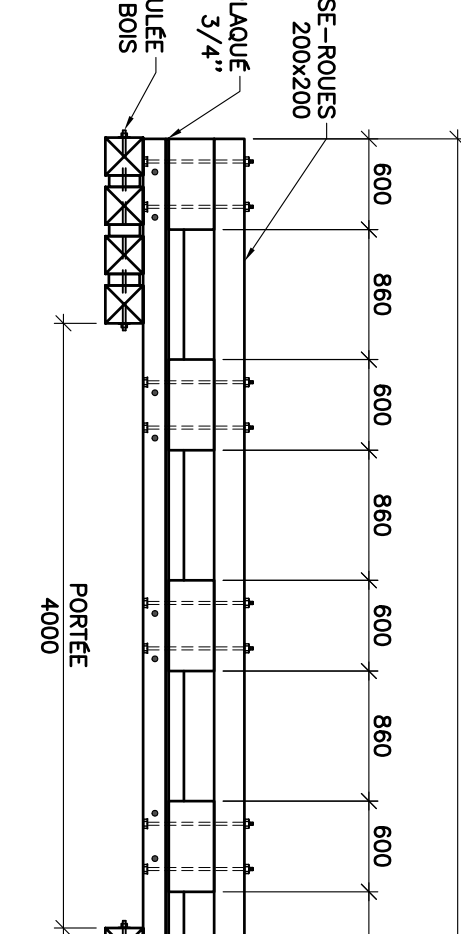
VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1:50



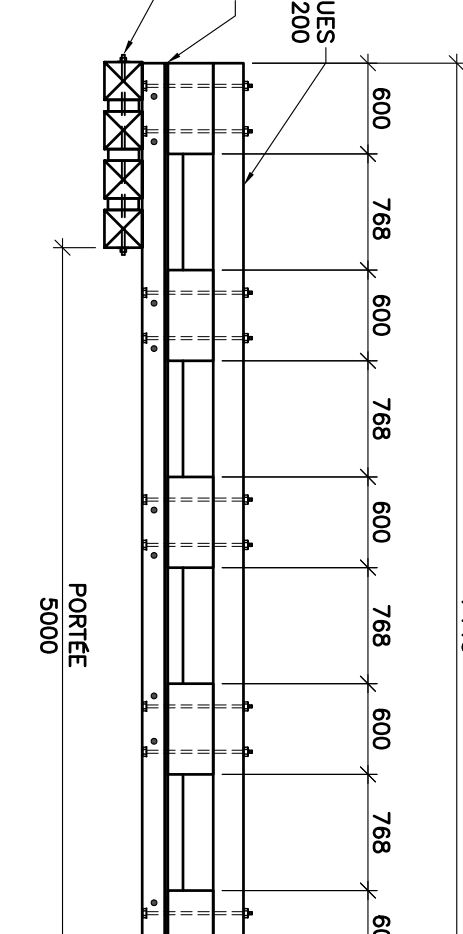
VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1:50



VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1:50



VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1:50



VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1:50

pin dé :

No. 8			
No. 7			
No. 6			
No. 5			
No. 4			
No. 3			
No. 2	POUR CONSTRUCTION	18-09-21	T.C.
No. 1	POUR COMMENTAIRES	18-09-11	M.D.
No.	Révision:	Date:	Re:

architecte:

ingénieur en structure:

INDUSTRIEL  
LAROCCQUE  
COURNOYER  
381 rue St-Jacques | 4081, rue St-Jacques | 91-289-916  
1411, rue St-Jacques | 188 477-088 | 188 477-088  
L.C.N.I.N.G.COM

ingénieur en métrique:

seaux :

client :



projet :  
PLAN TYPIQUE DES PONTS À FAIBLE TONNAGE AVEC MATELAS-CULÉE DE BOIS

titre :  
TRAVERSSES DE 150x150 AVEC MATELAS-CULÉE DE BOIS

dessiné par : M.D. Tech.	contrôlé par : P.1699	page : S1/4
préparé par : T.C., Ing.	date : 2018-07-13	
approuvé par : T.C., Ing.	échelle : INDIQUÉE	

STRUCTURE











L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LE DOCUMENT "NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ETAT" VERSION MISE A JOUR LE 5 AVRIL 2016. LE DEVIS CI-DESSOUS EST COMPLEMENTAIRE A CE DOCUMENT.

1. CRITERES DE CONCEPTION
  - 1.1. NORME CAN/CSA-S6-14
  - 1.2. NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ETAT (MFPF)
  - 1.3. UNE SEULE VOIE DE CIRCULATION CONSIDERE
  - 1.4. CAPACITE PORTANTE DU SOL ESTIMEE: 200 KPA.
  - 1.5. SURCHARGES CONSIDEREES:
    - 1.5.1. CAMION CL-3-625 DE 300 KN
    - 1.5.2. CAMION CF-3E DE 475 KN
    - 1.5.3. CAMION CF-3E DE 500 KN
    - 1.5.4. FLECHE MAXIMALE: NON ANALYSE
  - 1.6. FACTEUR D'AMPLIFICATION DYNAMIQUE: 0,280 (BOIS)
  - 1.7. MATERIAUX: PRUQUE DE L'EST DE GRADE 2

2. EXIGENCES GENERALES
  - 2.1. LA CONSTRUCTION DU PONT ET TOUTS LES TRAVAUX CONNEKES DOIVENT RESPECTER LA VERSION LA PLUS RECENTE DU REGLEMENT SUR L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS DU DOMAINE DE L'ETAT (RAFP).
  - 2.2. TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS SONT EN MILLIMETRES ET LES ELEVATIONS SONT EN METRES. A MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.
  - 2.3. TOUTES LES DIMENSIONS, ELEVATIONS ET AUTRES DONNEES SE RAPPORTANT A DES ELEMENTS TRAVAUX OU SUR LE TERRAIN DOIVENT ETRE VALIDES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.
  - 2.4. L'ENTREPRENEUR DOIT ANSER L'INGENIEUR DE TOUTE OMISSION, DE TOUT CHANGEMENT OU DE TOUTE MODIFICATION EN CE QUI A TRAIT AUX CONDITIONS EXISTANTES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

### 3. EXCAVATION ET REMBLAYAGE

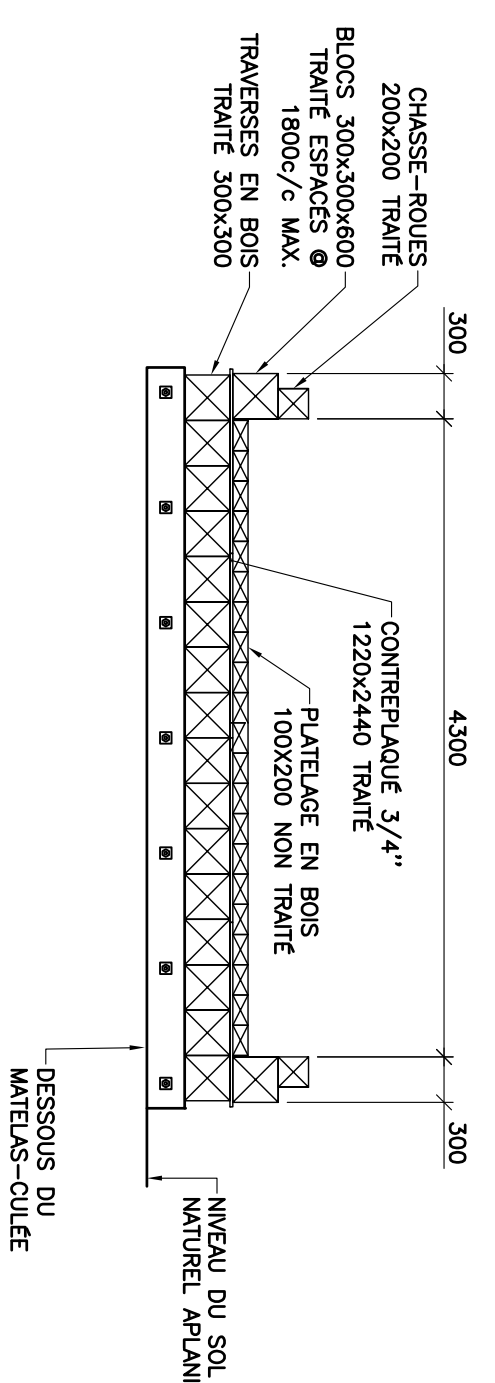
- 3.1. LE REMPLISSAGE DES EXCAVATIONS DOIT ETRE FAIT DU MATERIAU GRANULAIRE MG-112 OU DU GRAVIER NATUREL.
- 3.2. LE MATERIAU GRANULAIRE DOIT ETRE MIS EN PLACE EN COUCHES D'UNE EPASSEUR MAXIMALE DE 150 MM ET CHAQUE COUCHE DOIT ETRE DENSIFIEE A 95% DE LA MASSE VOLUMIQUE MAXIMALE DU PROCTOR MODIFIE.
- 3.3. SI LA TENEUR EN EAU DE CERTAINS SOLS OU MATERIAUX EST TROP FAIBLE, L'ENTREPRENEUR DOIT PROCEDER A L'ARROSAGE DE CES SOLS OU MATERIAUX JUSQU'A OBTENIR UNE TENEUR EN EAU CORRESPONDANTE A L'HUMIDITE OPTIMALE AVANT DE PROCEDER AU COMPACTAGE.

### 4. OUVRAGES EN BOIS

- 4.1. LES PIECES DE BOIS DOIVENT ETRE DES TYPES SUIVANTS: PRUQUE DE L'EST, PRUQUE DE L'OUEST, PIN GRIS, PIN ROUGE, EPINETTE, MIELETTE OU SAPIN DOUGLAS EN PRENANT EN CONSIDERATION LES PONTS SUIVANTS:
  - 4.1.1. TRAVERSES: 100% DE PRUQUE DE L'EST NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION TRAITÉ SOUS PRESSION.
  - 4.1.2. MADRIERS DE ROULEMENT: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION. LE BOIS EST PEUT ETRE TRAITÉ SOUS PRESSION OU NON TRAITÉ.
  - 4.1.3. CHASSE-ROUES ET BLOCS DE CHASSE-ROUES: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION TRAITÉ SOUS PRESSION.
- 4.2. LE BOIS DOIT ETRE TRAITÉ SELON LA NORME CAN/CSA-090. LE TRAITEMENT DOIT ETRE L'ACC. AVEC UN TAUX DE RETENTION DE 6,4 KG/M<sup>3</sup> MINIMUM. LES PIECES DE BOIS TRAITÉES DOIVENT ETRE NOISEES.
- 4.3. L'EXTREMITÉ DES PIECES COUPEES DOIT ETRE TRAITÉ A L'AIDE D'UN SCELLANT A BOIS DE COULEUR VERTE.
- 4.4. LES TRAVERSES DOIVENT ETRE FOURNIES DANS UN SEUL MORCEAU, SANS JOINT ET SELON LES LONGUEURS DEFINIES AUX PLANS.
- 4.5. TOUTE LA QUINCAILLERIE DOIT ETRE FOURNIE EN ACIER GALVANISÉ, PEINTURE OU PLAQUE ZINC.

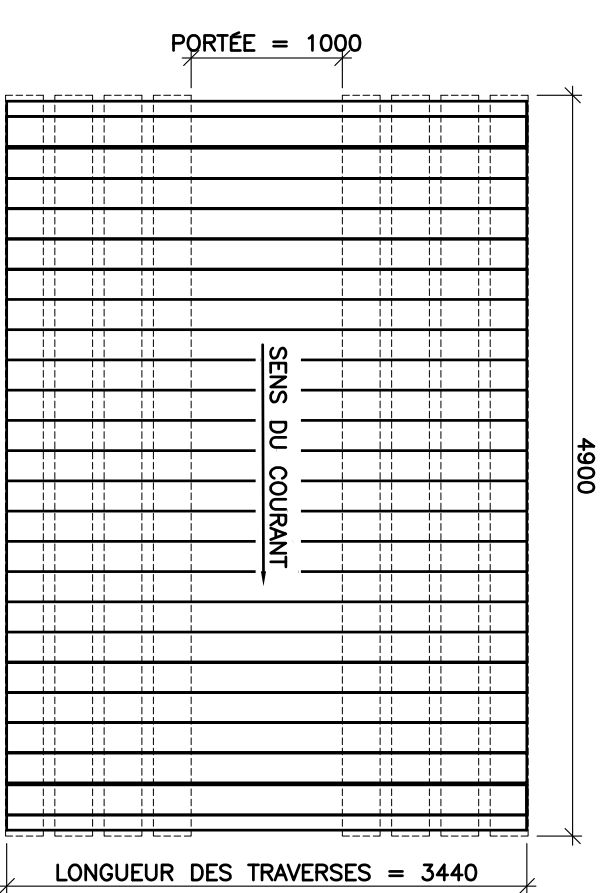
TONNAGE MAXIMAL	
TRAVERSES	PORTÉE (m)
411	300x200
461	
611	

1	20	41	48	61
2	22	29		
3	10	10	11	14
4	7	7	10	
5	5	5	5	
7				7

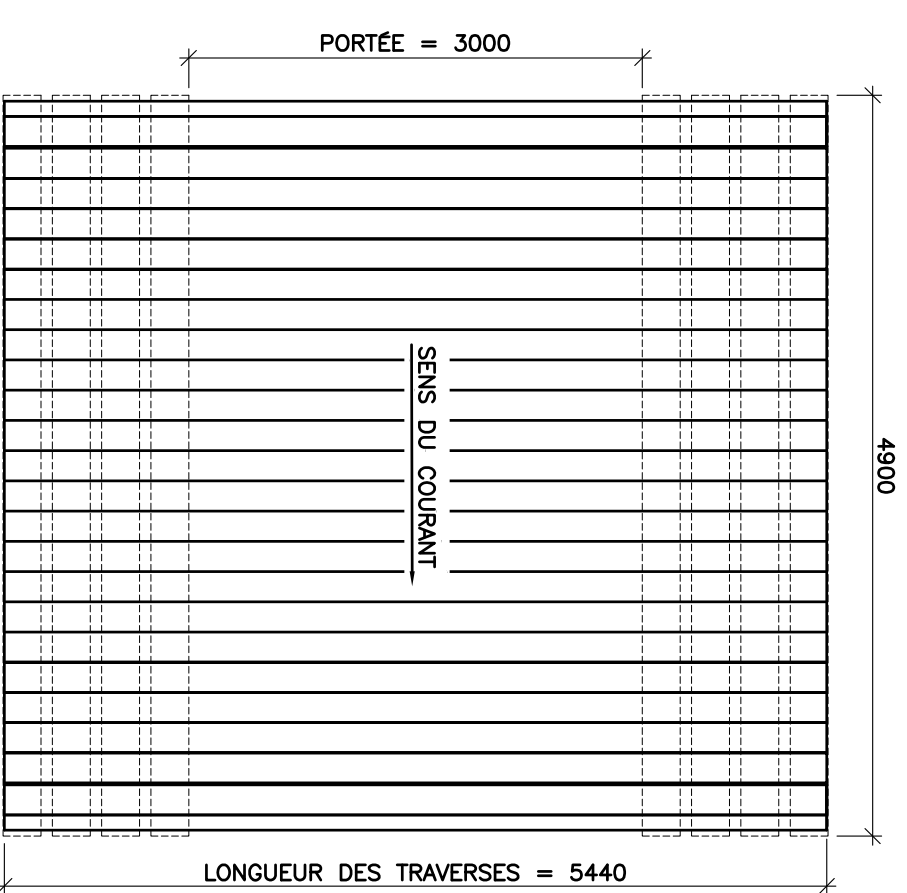


COUPE TRANSVERSALE  
ECH.: 1/50

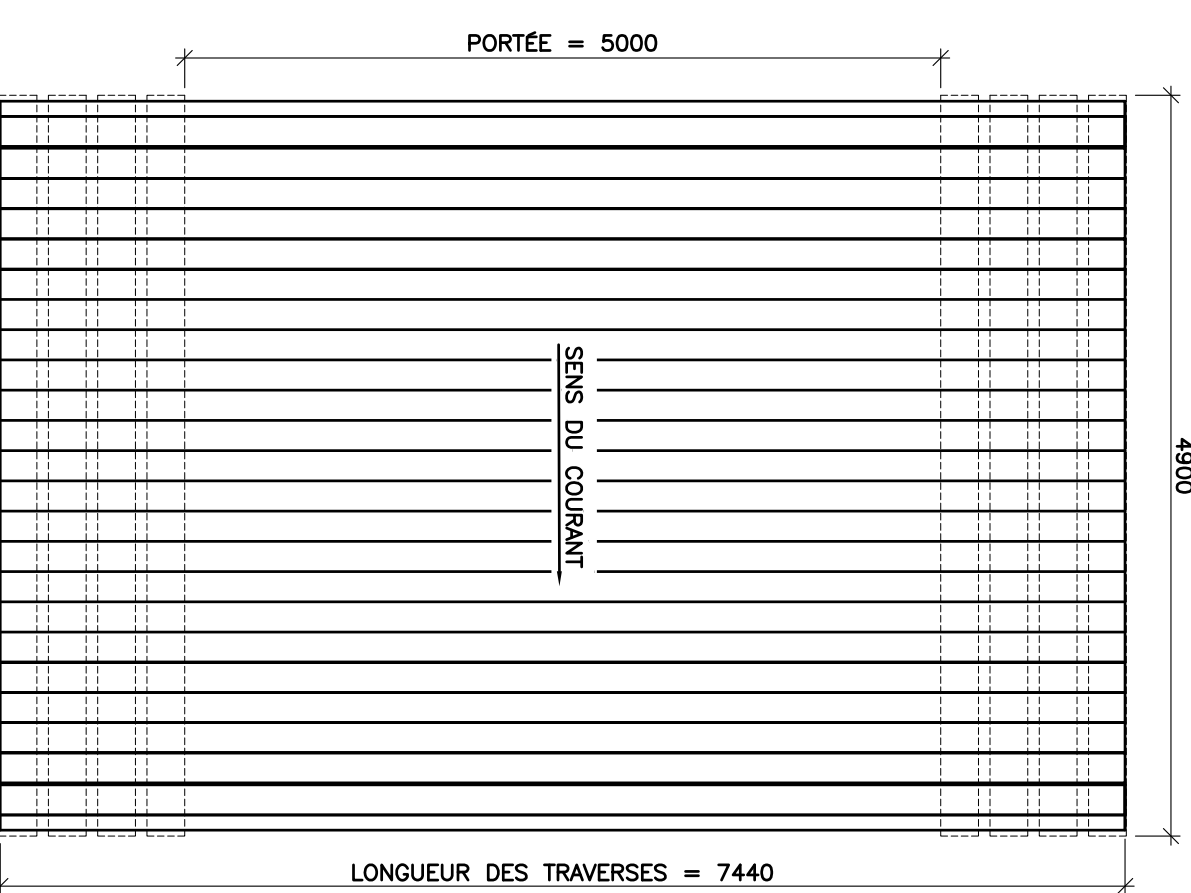
# PLAN TYPIQUE DES PONTS A FAIBLE TONNAGE AVEC TRAVERSES DE 300x300 ET MATELAS-CULÉE DE BOIS



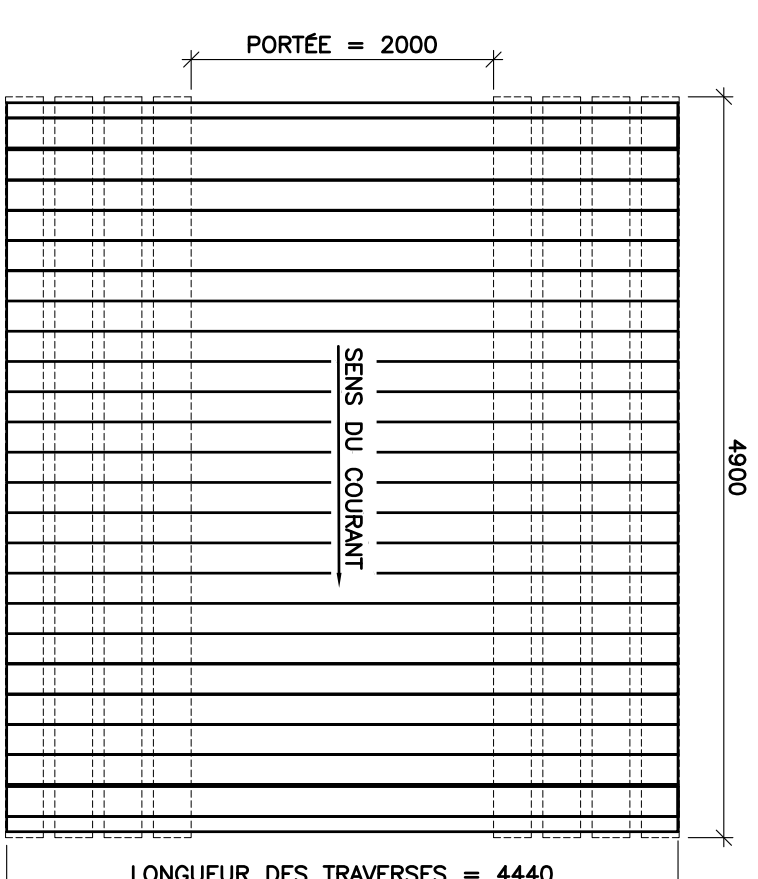
VUE EN PLAN  
ECH.: 1/50



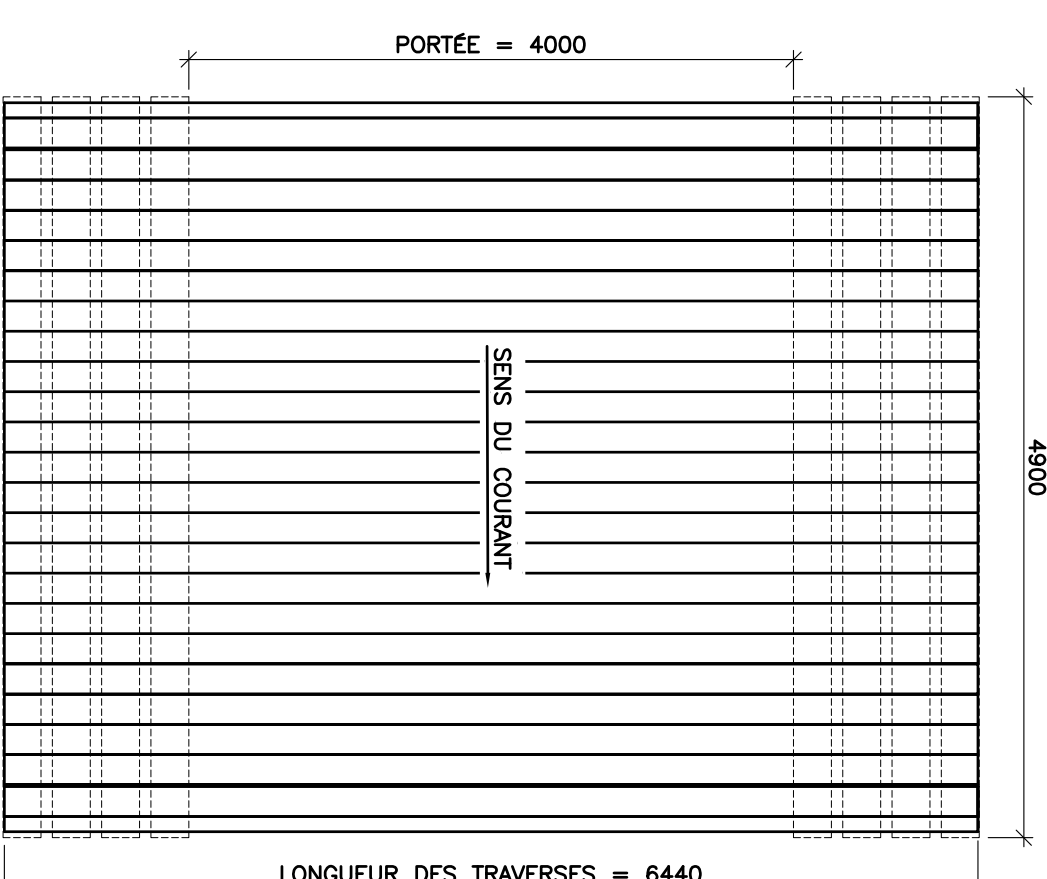
VUE EN PLAN  
ECH.: 1/50



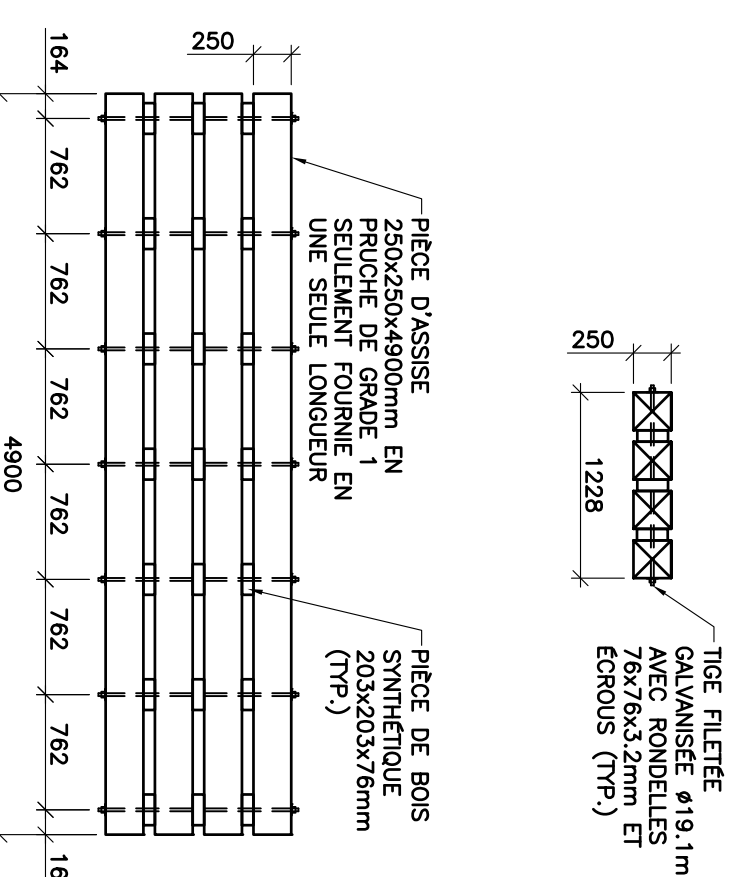
VUE EN PLAN  
ECH.: 1/50



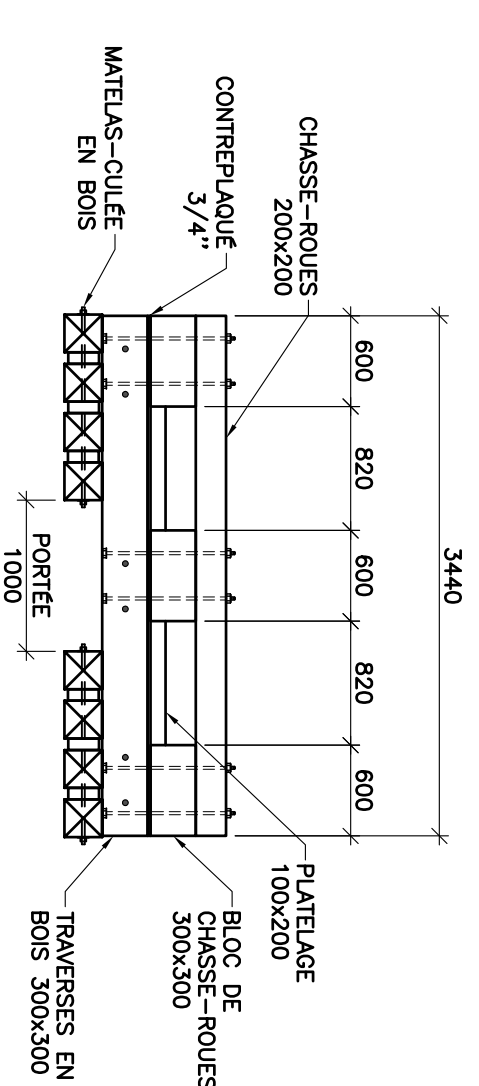
VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1/50



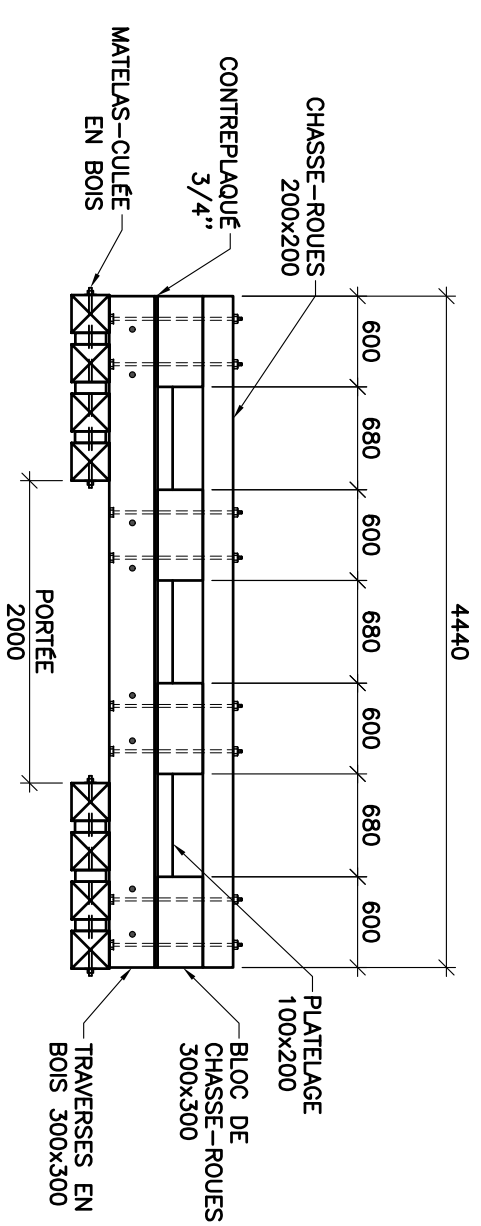
VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1/50



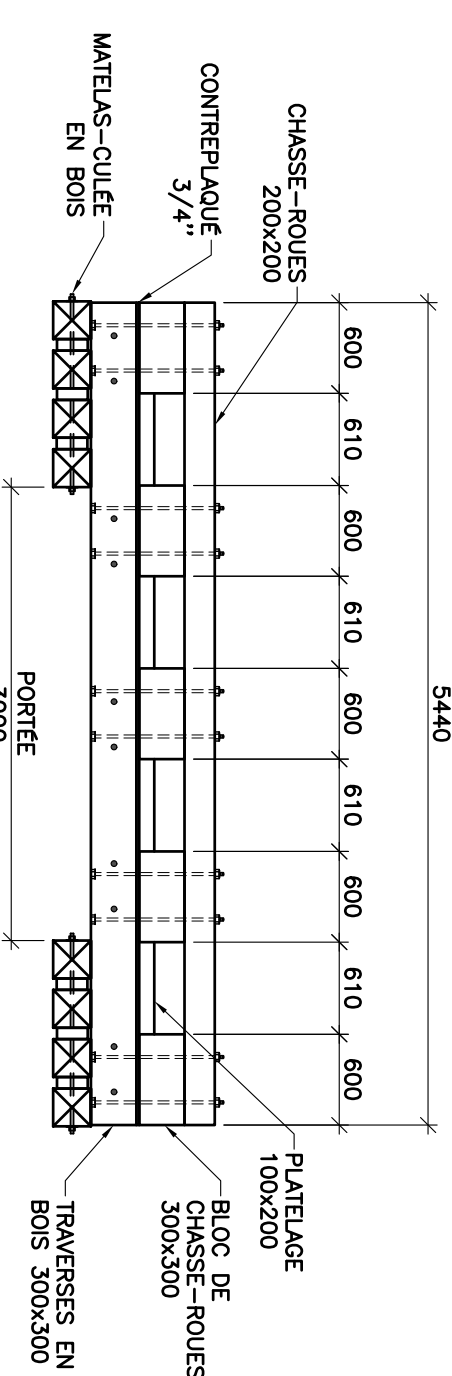
DÉTAIL DU MATELAS-CULÉE  
ECH.: 1/50



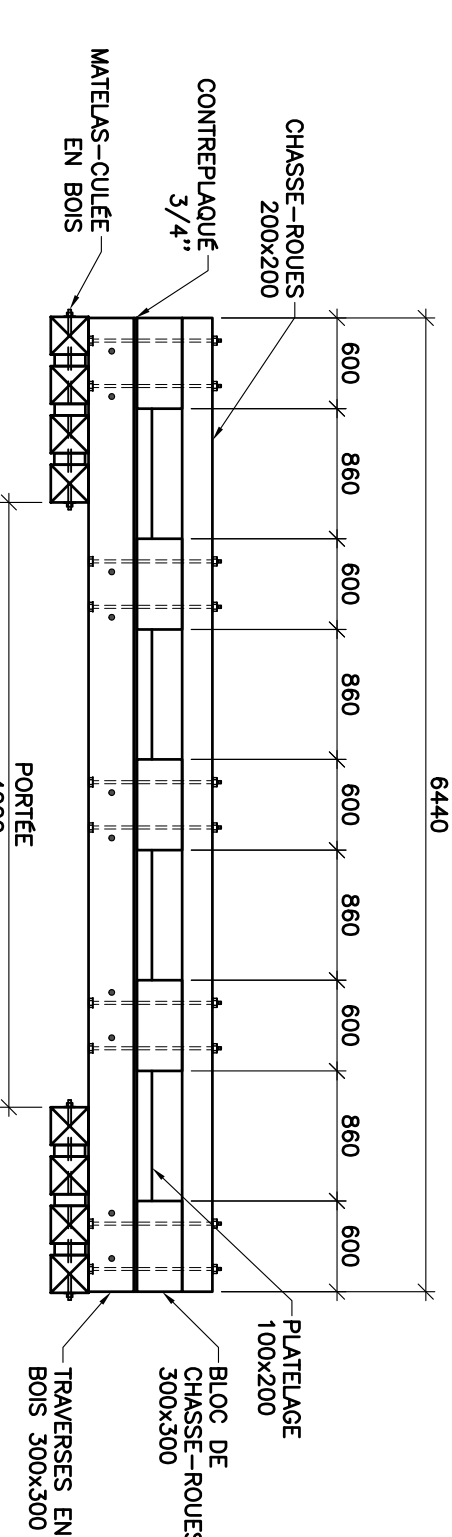
VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1/50



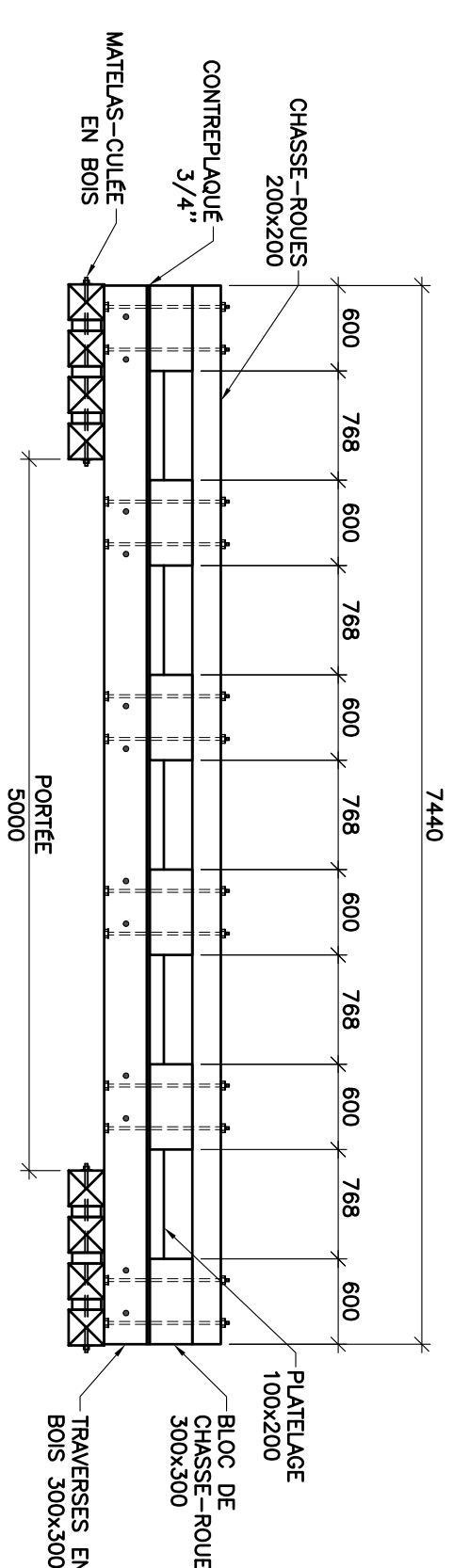
VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1/50



VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1/50



VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1/50



VUE EN ELEVATION  
ECH.: 1/50

plan dé :

No. 8			
No. 7			
No. 6			
No. 5			
No. 4			
No. 3	POUR CONSTRUCTION	18-09-21	T.C.
No. 2	POUR COMMENTAIRES	18-09-11	M.D.
No. 1	Révisé:		
No.	ÉMISSIONS	Date:	Rev.

architecte:

ingénieur en structure:

ingénieur en métrique:

INDUSTRIE LAROCQUE COURNOYER  
188, rue St-Joseph | 4001, rue St-Jean | 91-289-916  
T. 819-949-9288 | F. 819-477-0181  
L.C.N.I.N.G.COM

seaux :

client :



projet : PLAN TYPIQUE DES PONTS A FAIBLE TONNAGE AVEC MATELAS-CULÉE DE BOIS

titre :

TRAVERSSES DE 300x300 AVEC MATELAS-CULÉE DE BOIS

dessiné par : M.O. Teah.	contrôlé par : P.1699	page : S4 / 4
préparé par : T.C., Ing.	date : 2018-07-13	
approuvé par : T.C., Ing.	échelle : INDICUÉE	

STRUCTURE